



202406-02

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 022-212200349-20240603-20240602-DE

mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 3 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Brieuc CALVARY, Jérémie LE BARON, Sylvie LE CARVENNEC, Pauline UNVOAS, Xavier DUAULT, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

Procurations : Gaëlle LE CANT à Magali BODEREAU, Emmanuelle DAVAÏ à Sylvain RANNOU

Absents :

Date de convocation : 21 Mai 2024

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Mission argent de poche 2024

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au dispositif « **MISSION ARGENT DE POCHE** », depuis l'été 2021, que cette opération connaît un franc succès, à la plus grande satisfaction des jeunes y ayant participé.

Ce dispositif permet à des jeunes de 14 à 18 ans d'effectuer des missions au sein de la collectivité pendant les vacances scolaires. Par la mise en place de ce dispositif, la commune souhaite promouvoir l'engagement des jeunes au service de leur commune, et leur permettre de découvrir le monde du travail.

Chaque mission a une durée de 3h30 (1/2 journée) moyennant une gratification de 15 €.

L'encadrement des jeunes est assuré soit par un élu soit par un agent communal. Un contrat d'engagement est signé entre le jeune et la collectivité.

Le CIAS LTC ayant la compétence enfance jeunesse, il est demandé à la commune de signer une convention tripartite entre la commune, le CIAS LTC et la Ligue de l'enseignement qui assurera la gestion administrative et financière du dispositif. La convention signée par délibération en 2023 couvre le dispositif jusqu'au 31 août 2024. Concernant 2024-2025, la convention nous a été adressée.

L'adhésion à la Ligue de l'enseignement s'élevait à 191 € pour un an en 2024.



202406-02

mairie
ti ker

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Générale des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention tripartite

Considérant que le bilan positif présenté par Lannion Trégor Communauté de ce dispositif

Considérant que le dispositif a eu un franc succès en 2023 pour la commune de Cavan soit 70 missions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la mise en place du dispositif mission argent de poche pour l'été 2024
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer l'adhésion à la ligue de l'enseignement
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer la convention tripartite relatif à la mise en place de ce dispositif
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à l'article

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place du dispositif mission argent de poche pour l'été 2024
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'adhésion à la ligue de l'enseignement
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention tripartite relatif à la mise en place de ce dispositif
- **Inscrit** les crédits nécessaires à l'article

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,



Lydie LE FLOCH



Le Maire,



Maurice OFFRET